



Pavilly

OBJET

AFFAIRES FONCIÈRES :

Cession à M. et Mme ZACHARIE Jean-Benoît et Clémence d'une parcelle de terrain située rue Adolphe Lasne

Délibération
n°2024/82

23 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation :
17 septembre 2024

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 30 septembre 2024 et de son affichage électronique

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Émilie, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEMONNIER Christelle qui a donné pouvoir à Mme FONTAINE Annie, Mme FAVRY-BOURGET Brigitte qui a donné pouvoir à Mme DÉMARES Michèle.

Était absent excusé :

M. VINCENT Nicolas.

Étaient absents :

Mme BRISON Sophie, Mme HONDIER Delphine, M. DA SILVA Maxime.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 25

AFFAIRES FONCIÈRES : Cession à M. et Mme ZACHARIE Jean-Benoît et Clémence d'une parcelle de terrain située rue Adolphe Lasne.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Jean-Benoît ZACHARIE, domicilié 2 rue Adolphe Lasne à Pavilly, s'est porté acquéreur d'une petite parcelle de terrain adjacente à sa propriété d'une superficie de 49 m², sur laquelle se trouve un bâtiment en ruine au prix de 10.000 €.

Cette parcelle, qui fait partie de la réserve foncière communale située entre la rue Adolphe Lasne et la rivière, est inexploitable car enclavée à l'extrême de celle-ci.

La reconstruction du mur séparatif en briques en très mauvais état ainsi que la pose d'une clôture seraient réalisées par le propriétaire à ses frais.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal par 25 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » décide :

- De céder à M. ZACHARIE Jean-Benoît et à Mme ZACHARIE née REYNAUD Clémence la parcelle de terrain située à Pavilly rue Adolphe Lasne, cadastrée section AT n° 984, d'une superficie de 49 m², au prix de 10.000 € conforme à l'estimation du Domaine en date du 17 juillet 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



A large, handwritten blue ink signature is drawn over the official stamp, crossing it diagonally from the bottom left towards the top right.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.